

par tête et autres frais s'élevant pour l'année à \$316.75, tandis qu'il y a d'autres items de dépenses imprévus. Le revenu des tables a été de \$250.00 moindre qu'en 1870; mais ce déficit a été plus que compensé par l'augmentation dans le nombre et les honoraires des membres. La liste de 1871 montre que 13 noms ont été rayés, en partie par résignation et en partie pour le non-paiement des contributions—46 nouveaux membres ont été reçus, ce qui fait une augmentation totale de 33.

L'attention de l'association est spécialement attirée sur ce qui suit relativement aux rapports commerciaux qu'il a été résolu de discontinuer à la dernière réunion annuelle, en tant du moins que la méthode actuelle de les rendre par soumission est concernée.

#### RAPPORTS COMMERCIAUX, QUOTIDIENS ET HEBDOMADAIRES.

Le rapport présenté à la dernière réunion annuelle par le comité de direction recommandait la discontinuation du contrat passé avec les éditeurs du *Herald* pour la publication exclusive des rapports commerciaux de l'association, s'ils y consentaient,—et l'admission des représentants des journaux quotidiens qui viendraient chercher des informations.

Le comité actuel se mit aussitôt en rapport avec les propriétaires du *Herald*; mais il refusa de rescinder le contrat avant son expiration.

L'arrangement actuel expirera le 30 avril, et les successeurs du comité actuel se trouveront alors en position de mettre à effet les désirs de l'association et de satisfaire au souhait d'un changement de politique.

#### NECESSITÉ D'AUGMENTER LE REVENU.

Il ne faut pas oublier cependant que la discontinuation projetée des rapports commerciaux occasionnera une grande réduction des revenus de l'association—les recettes annuelles provenant de cette source ayant été de \$1,350 depuis trois ans. Il faudra remplir ce vide; et il semble au comité que le meilleur moyen d'y parvenir serait de mettre à exécution la recommandation des précédents comités de porter la contribution annuelle des membres de \$10 à \$15. L'honoraire actuel (\$10.00) est très peu élevé, si on le balance avec les avantages qu'offre l'association.

Le changement proposé n'aurait pas seulement pour résultat la publication de rapports quotidiens dans les principaux journaux anglais de la ville, mais encore dans les feuilles françaises, et de répandre ainsi des informations qui contribueront plus que toute autre mesure à augmenter le nombre des acheteurs et des vendeurs ainsi que le volume du commerce. De cette manière l'addition suggérée de \$5 par année, nécessaire par le changement projeté de politique, serait bien plus que compensée pour les membres par leur participation à des affaires plus considérables.

L'Art. 2, section 3 des règlements permet au comité de prélever une contribution pour combler tout déficit qui pourrait surgir en aucun temps; mais le comité actuel est d'opinion que, attendu que la réduction entrevue devra s'étendre à plus d'une année, la manière la plus satisfaisante de régler la question est un vote direct de l'association.

#### CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDIFICE.

La question de la construction d'un nouvel édifice pour l'association de la halle aux blés ayant été traitée à la dernière réunion et spécialement recommandée à l'attention de votre comité, il s'est mis en rapport avec des proprié-

étaires en différentes localités, mais il y a tant de choses à considérer, telles que la localité, le caractère et le coût de l'édifice, etc. que votre comité ne peut faire actuellement un rapport satisfaisant. Cependant les recherches continuent, et il y a lieu d'espérer que le prochain comité pourra faire quelque recommandation pratique.

#### CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC, ASSURANCE, ETC.

Dans le cours de l'année qui vient de finir, des membres de l'association ont éprouvé quelques difficultés relativement à l'emmagasinage de leur propriété dans les magasins de la Compagnie d'entrepôt de Montréal et à la nécessité de se rendre aux bureaux à la Pointe St. Charles pour effectuer les paiements. Le comité a beaucoup de plaisir à annoncer que grâce à ses remontrances au directeur gérant, les difficultés ont promptement disparu et qu'un caissier a été chargé de recevoir l'argent aux magasins mêmes.

Il est à espérer que la question du taux de la prime exigée par les compagnies d'assurance sur les grains placés dans les magasins de la Compagnie d'entrepôts sera réglée sur une base également avantageuse à tous les intéressés.

#### CHARROYAGE.

L'embarras et les pertes occasionnés durant les mois de printemps et d'automne, en conséquence du manque de facilités suffisantes pour l'enlèvement des marchandises et spécialement de la farine, méritant d'attirer l'attention. MM. Shedden & Cie. ont joui depuis un certain nombre d'années du monopole du charroyage du fret du chemin de fer; en conséquence, les charretiers ordinaires n'ont pu trouver suffisamment d'emploi en hiver (qui est pour eux la saison la moins productive et la plus coûteuse) et ont dû choisir d'autre emploi; et que l'on remarque bien que la compagnie Shedden ne s'occupe que du transport du fret du chemin de fer. Ainsi l'immense commerce de ce port a dépendu, pendant la saison de navigation, d'un certain nombre de charretiers entièrement insuffisants pour répondre à ses besoins, et la classe commerciale s'est ainsi trouvée à la merci du petit nombre relatif de personnes disponibles pour l'enlèvement des produits, etc., et la conséquence a été que durant les dernières semaines de navigation, les marchands ont dû payer des prix quadruples du tarif ordinaire.

Cette question a été trop récemment soumise au comité de direction pour lui permettre de lui donner la considération convenable; mais les circonstances paraissent devoir l'autoriser à recommander le sujet à l'attention de son successeur, en vue d'en obtenir quelque recommandation pour remédier à un mal aussi criant.

#### RAPPEL DE CERTAINS DROITS PAR LE PARLEMENT FÉDÉRAL.

Dans le dernier rapport annuel, il était question des mesures prises au nom de cette association, de la Chambre de Commerce et des marchands en général, pour empêcher l'imposition de droits sur certains articles importés en Canada. Des taxes furent pourtant imposées sur le charbon, le sel, la farine et les grains importés dans la Puissance—non pas, disait-on, dans un but de représailles, mais pour augmenter le revenu. Les inconvénients et les délais vexatoires résultant de l'imposition de ces droits sur les céréales importées, ont été suffisants pour engager les marchands à continuer à demander leur rappel jusqu'à ce qu'en mars 1871 le Parlement renversa la politique adoptée par le gouvernement en 1870 et remplaça les articles

ci-dessus nommés sur la liste des objets entrant en franchise.

#### CHAMBRE DE COMMERCE DE LA PUISSANCE.

La première réunion annuelle de la Chambre de Commerce de la Puissance a eu lieu à Ottawa le 18 janvier 1871 et les jours suivants. Presque toutes les organisations commerciales du Canada étaient représentées par leurs délégués. Le président (M. Ryan) M. Jas. Mac-Dougall, Gilbert Scott, W. W. Ogilvie et L. E. Morin y ont assisté comme représentant cette institution. Les procédés ont été à la fois intéressants et importants.

La seconde réunion annuelle commencera à Ottawa le 17 janvier courant et à raison de la grande importance pour le Canada de beaucoup des sujets qui y seront discutés, on croit qu'un plus grand intérêt encore s'attachera à ses procédés qu'à ceux de l'année dernière. L'une des questions du programme officiel est celle de l'extension des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Le Conseil Exécutif de la Chambre de Commerce de la Puissance, sur invitation, a eu des entrevues avec la Chambre Nationale de Commerce des États-Unis à propos des relations du commerce international, lors d'une conférence qui a eu lieu récemment à St. Louis, Mo. On s'attend que des délégués de la Chambre américaine seront présents à la convention d'Ottawa. On espère aussi y voir des représentants de la récente convention commerciale de Détroit.

Un long rapport des procédés de la première réunion annuelle de la Chambre de Commerce de la Puissance a été publié en février, dont une copie a été fournie à chaque membre. Il n'est donc pas nécessaire de résumer maintenant ce document. Le comité de direction constate avec plaisir que cette organisation a bien rempli un vide qui existait autrefois en Canada, c'est à dire qu'elle a fourni un moyen de faire connaître au gouvernement les besoins du commerce.

Jusqu'à présent, son attention s'est exclusivement portée sur des questions pratiques affectant le commerce et les affaires; et son utilité future pour la Puissance dépendra de la poursuite de la conduite indiquée par ses fondateurs et de son abstention de toute discussion de sujets purement politiques.

Naturellement, l'existence et l'opération de la Chambre de Commerce de la Puissance entraînent une dépense considérable, qui doit être défrayée par ses membres constituants au *pro rata* du nombre de ceux qui en font partie; mais l'item est insignifiant comparé aux avantages qui en résultent.

#### CONDUITE TENUE À L'ÉGARD DES QUESTIONS AFFECTANT LES INTÉRÊTS COMMERCIAUX.

*Pont de chemin de fer sur le canal, rue Wellington.*—Quand il fut connu en janvier dernier que la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc se préparait à construire un pont de chemin de fer sur le canal, rue Wellington, votre comité coopéra avec le conseil de la Chambre de Commerce ainsi qu'avec les marchands et les citoyens pour faire des remontrances contre le projet, que l'on prévoyait devoir faire tort au commerce sur cette grande artère.

Une pétition convertie de nombreuses signatures fut présentée à ce sujet à Son Excellence le gouverneur-général en conseil.

En même temps votre comité prit la peine d'aider à faire savoir au gouvernement le sentiment général que le meilleur site pour un pont de chemin de fer sur le canal—tant pour le relier aux quais que dans l'intérêt du trafic—